

IMPACT DE L'UNIFICATION DU MARCHÉ EUROPEEN: CONSÉQUENCES POUR L'EUROPE

INTRODUCTION

La Communauté européenne s'est engagée dans un long processus qui aboutira à la libéralisation totale de son marché intérieur. D'ici 1992, il est probable que la plus grande partie, voire l'ensemble, des entraves intérieures à la libre circulation des biens, des gens, des capitaux et des services entre les douze États membres de la Communauté seront éliminées. Le grand objectif de cet ambitieux projet est de donner à l'industrie européenne une force concurrentielle internationale en puisant dans un marché unifié de plus de 325 millions de consommateurs.

L'idée d'un marché unique n'est pas nouvelle dans la Communauté. En 1957, le Traité de Rome sanctionnait la création de la Communauté européenne et dressait le cadre juridique de toutes les mesures proposées dans le Livre blanc de 1985 sur l'achèvement du marché intérieur. En effet, le Livre blanc proposait environ 300 mesures qui, une fois mises en vigueur, permettraient d'atteindre la libéralisation totale du grand marché européen. En 1986, les États membres du Parlement européen adoptaient l'Acte unique européen, qui donnait à la Commission européenne le pouvoir d'appliquer les mesures législatives qui aboutiraient à la création d'un marché unique en 1992.

43-253028

Cette situation présente pour le Canada des défis et des débouchés de taille. S'ils respectent la date cible de 1992, les douze États membres de la Communauté européenne donneront naissance au plus grand bloc commercial au monde, avec un PIB égal à celui des Etats-Unis. La Communauté européenne représente un cinquième du commerce mondial. Elle se situe au deuxième rang des marchés d'exportation du Canada. Elle est, hors du continent américain, la plus importante source d'investissements étrangers, de recherche et de développement et de tourisme. Tout changement dans les règles commerciales européennes aura un impact sur le Canada; non seulement sur les exportations canadiennes vers l'Europe et les pays tiers, mais également, au fur et à mesure que la concurrence européenne s'accroît, sur le marché intérieur canadien.

Il est de toute évidence important que les Canadiens doivent dès maintenant commencer à se préparer pour 1992, de façon à relever les défis, à tirer parti des débouchés et à s'adapter aux changements qui se présenteront.

**Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures**

10 1989